



Penthalaz, le 11 décembre 2023

Conseil communal Penthalaz

Procès-verbal N°X

Séance du Conseil Communal du 11 décembre 2023

Composition du bureau

Madame Christiane Chevalier, Présidente
MM. Nicolas Fleuret, Daniel Blanc, scrutateurs
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h33 en la grande salle du centre communal du Verger

* * *

Madame Christiane Chevalier, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux conseillères et conseillers, au public présent.

Opérations préliminaires

a) Appel

Membres présents 46 ; excusés 2 ; absents 1 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

M. Maxime Aubert demande la modification de la page 9 l'association dont il parle s'appelle No OPS et non, « No obs » comme écrit.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Le Conseil n'a reçu aucun courrier.

d) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

M. Jauner excuse M. Didier Chapuis absent en raison d'une hospitalisation. Il nous lit les communications de M. Didier Chapuis.

Plan d'affectation communal PACOM, Plan d'affectation Praz Gérémoz et plan d'affectation des Grand-Moulins

Actuellement nous travaillons de manière très intense sur tous ces plans d'affectation. Nous avons eu une séance d'information le 5 décembre dernier avec la commission d'urbanisme pour le PA des Grand-Moulins. Ceci avant l'envoi des documents pour l'examen préalable.

Des informations complémentaires seront données ultérieurement dès la concrétisation de certaines décisions.

Personnel

La municipalité a décidé d'engager Mme Sylvianne Serra comme collaboratrice au sein des services extérieurs. Elle occupait déjà cette fonction depuis une année et s'est très bien intégrée dans l'équipe.

Informations

Les documents de travail fournis aux commissions ne doivent pas être divulgués en pièces jointes dans les rapports de commission.

PV Conseil Communal séance du 11 décembre 2023

Dès le 1^{er} janvier 2024, c'est Mme Valérie Codina Cervellin, Municipale, qui prendra la fonction de vice-syndique jusqu'à la fin de la législature.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

ASIVenoge

Le projet de construction avance bien. Les fouilles archéologiques ont été réalisées dans la zone du terrain de sport, en étroite coordination entre l'entreprise JPF et le bureau d'archéologues Archéodonom mandaté par le Service d'archéologie cantonal.

Il n'y a pas eu d'objet découvert lors des fouilles.

Il est prévu d'inviter à nouveau la commission de construction pour présentation de l'avancement dans le deuxième trimestre 2024.

Je rappelle que sur le site web de l'ASIVenoge : www.asivenoge.ch, sous la rubrique « bâtiment et construction » sujet construction, vous trouverez le plan de circulation aux abords du parking du Verger ainsi qu'une série de photos réalisées durant le chantier.

Le 30 novembre était le dernier jour d'activité pour notre directeur M. Pierre Déjardin. La soirée de remerciements a été organisée par M. Déjardin le 30 novembre avec une fondue.

Dès le 1^{er} décembre, c'est Mme Carole Borlat qui est la nouvelle directrice de l'établissement primaire de la Venoge. Des séances ont déjà eu lieu en novembre avec le codir et le bureau Ferrari architectes pour l'intégrer rapidement au projet.

Ajerco

Le comité a eu une séance pour l'élaboration du plan de développement 2025-2030 pour la création de places d'accueil préscolaire et parascolaire pour notre région.

Un préavis sera présenté au printemps au Conseil intercommunal Ajerco

SDIS

Le budget 2024 du SDIS a été accepté lors de l'AG du 12 octobre 2023. Le coût par habitant 2024 se monte à : CHF 31,90. Il se montait au budget 2023 à CHF 30,20.

Cette augmentation de charges est due essentiellement à l'augmentation des charges du personnel liées à l'augmentation du taux d'activité, l'augmentation de certains loyers et charges d'entretien des locaux.

Bibliothèque intercommunale

La bibliothèque va déménager pour rester à Daillens, mais au centre. Un projet d'étude est en cours de réalisation pour mettre à disposition ses nouveaux locaux en 2026.

Bus PPDV

Les horaires des bus sont disponibles sur le site. Ces horaires sont valables de décembre 2023 à fin juin 2024. Un sondage est en cours de lancement auprès de la population afin d'organiser et optimiser les horaires de bus. En fonction du sondage les horaires seront revus avec des modifications dès le 1^{er} juillet 2024. Pour accéder au sondage voire le QR Code dans le journal « Le Cancanier »

UAPE Le Verger

Conformément au préavis 23-2023, la municipalité a mis en place l'UAPE pour la rentrée scolaire. Le greffe et le service extérieur ont procédé à toutes les mesures nécessaires pour que l'UAPE puisse être opérationnelle pour la rentrée scolaire. La municipalité adresse ses remerciements à ces deux services. Le nom de l'UAPE est UAPE Le Verger. Les horaires et jours d'ouvertures sont les lundi, mardi et jeudi de 13:30 à 18:30. La personne responsable de l'UAPE est Mme Sarah Trocchio

Bonnes fêtes à tous et d'avance, au nom de la Municipalité, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2024.

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. Philippe Gacond demande s'il ne serait pas possible de mettre des panneaux d'informations sur le site du collège du Cheminet expliquant le chantier et ses étapes.

M. Yves Jauner répond que c'est en cours. Un panneau d'affichage sera mis avec les entreprises, les communes impliquées dans le projet. Un flyer sera également fait. Les phases et dates seront sur le site, mais pas sur les panneaux.

Il n'y a plus de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

Le 6 décembre 2023 a été organisée la fête du St Nicolas. De très nombreux enfants, mais également parents et grands-parents sont venus profiter de ce moment convivial. Cet après-midi a été apprécié et les organisateurs ont été très heureux des retours positifs reçus. Plus de renseignements et photos souvenirs dans le Cancanier...

La prochaine manifestation est prévue le 24.01.2024 pour le traditionnel papet des aînés. Les invitations sont en préparation et ne vont pas tarder à partir...

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Christian Martinetti, municipal

Route de la Gare

Le décompte des travaux de la route de la Gare est bouclé. Le coût total des travaux est de CHF 1'679'286,27 alors que le crédit octroyé selon le préavis 2020-38 était de CHF 1'738'00,00. Le total des subventions est de CHF 325'210,71 alors qu'il était estimé à CHF 210'000,00.

A noter que les travaux de réfection du giratoire de CHF 101'693,85 ont été intégrés dans le coût global des travaux de réfection de la route de la Gare, sans quoi il y aurait eu une économie de CHF 275'617,99

Eclairage terrain de football

Le déplacement et remplacement des mâts d'éclairage du terrain de football a coûté CHF 115'000.- une fois les CHF 29'000.- de subventions déduites. Nous avons mis CHF 150'000.- au budget. A noter que la subvention n'avait pas été prise en compte dans le budget.

Eaux claires/eaux usées

Notre nouveau règlement sur les Eaux claires et les eaux usées a été approuvé par le Canton qui nous l'a retourné signé.

Décorations Noël

De nouvelles décorations lumineuses de Noël ont été installées dans le village. A noter qu'elles peuvent être programmées afin qu'elles ne soient pas allumées toute la nuit. Ces décorations sont équipées de LED (65W) et 128 bouteilles PET recyclé sont utilisées pour chacune d'elle.

Les bonshommes de neige en bois que vous pouvez admirer le long de nos routes ont été réalisés par nos services extérieurs à la suite d'une idée de Mme Sylvianne Serra. Les personnes observatrices pourront reconnaître certains personnages.

Patinoire

La patinoire a été inaugurée le 2 décembre dernier sur son nouveau site, à côté de la piscine.

Pumptrack

Un pumptrack provisoire sera installé sur la place de parc du terrain de football de Sauffaz du mois de juillet au mois de septembre. Nous le louerons à la Commune d'Echallens.

La parole est donnée au Conseil, il n'y a pas de question.

M. Daniel Rochat, municipal

Réponse à une question de M. Philippe Gacond

Pour donner suite à votre question au sujet d'une place de détente pour les chiens, malheureusement, on ne trouve pas d'endroit dédié. Au vu du nouveau règlement de police article 66, qui a été publié dans le cancanier, les chiens peuvent dorénavant se promener sans laisse partout où cela n'est pas spécifiquement interdit. Les propriétaires doivent rester vigilants afin de garantir la sécurité des citoyens. Le droit cantonal prime sur le droit communal, il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse en bordure et dans les forêts du 1^{er} avril au 15 juillet.

Police

Le nouveau règlement de police a été validé par le canton et sera mis en vigueur dès le 1.01.24

Radar fixe semaine du 2 septembre 2023.

40100 véhicules contrôlés, 255 dépassements de vitesse, 240 amendes d'ordres (pas plus de 15km/h), dont 9 dénonciations à la préfecture (en dessus de 16-24 km) et 6 dénonciations au ministère public (plus de 25km/h de dépassement) dont un a 94km/h.

Circulation et Stationnement au Cheminet

Une lettre a été envoyée aux diverses sociétés qui utilisent la salle de gym vd1 afin d'avertir leurs membres au sujet du non-respect de la signalisation soit, « riverains autorisés et stationnement interdit ». Ceci va aussi pour les parents d'élèves qui amènent leurs enfants en voiture. Des contrôles seront effectués et dénonciations faites.

Déchetterie intercommunale

Comme déjà annoncé, la commune de Vufflens-La-Ville rejoint la déchèterie intercommunale au 1er janvier. Quelques améliorations seront aménagées. Le sagex pourra être récupéré. Le parcage a été modifié, il est revenu comme avant, ce qui permet de gagner quelques places. Pour donner suite à la demande de l'association « Demain-Penthalaz » une nouvelle ressourcerie devrait être mise en place, on attend la réponse de Valorsa pour sa mise en fonction.

Tour de « Gourmandie »

Lors de la séance de Venoge 6 et vu le succès de l'édition de cette année, il a été décidé de réorganiser le « Tour de Gourmandie ». Il aura lieu le 14 avril, à vos vélos.

Bâtiments communaux

A la route de Daillens 2, une conduite d'eau de robinet est bouchée. Des travaux conséquents devront être entrepris, l'entreprise « débouche tuyaux » n'ayant rien pu faire.

PV Conseil Communal séance du 11 décembre 2023

Problèmes également à la Maison de Ville avec des infiltrations d'eau depuis les murs dans le local chaufferie. Des solutions sont recherchées des frais imprévus seront annoncés à la commission des finances.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

Mme Christiane Chevalier, Présidente, relit l'ordre du jour.

1. Préavis municipal n° 2023 - 26 - relatif à la révision du règlement du personnel communal
2. Préavis municipal n° 2023 - 27 - relatif à la cotisation des membres de la Municipalité au 2^e pilier
3. Préavis municipal n° 2023 - 28 - relatif au budget
4. Nomination/Dissolution de commissions
5. Propositions et remarques individuelles
6. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Préavis municipal n° 2023-26 – relatif à la révision du règlement du personnel communal

Mme la Présidente informe que Mme Sylvie Nussbaum, secrétaire communale, est présente ce soir dans le public. Mme Nussbaum s'étant beaucoup investie dans ce dossier, Madame la Présidente se réserve le droit de la faire intervenir au cas où nous aurions besoin de ses lumières sur ce dossier.

Mme Dolorès Antonino nous lit le rapport de la commission ad'hoc chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. François Bachmann s'étonne qu'avec les changements proposés, notamment sur les heures supplémentaires, d'ancienneté, des congés, il n'y ait pas de dispositions transitoires. Y a-t-il eu une réflexion à ce sujet de la part des auteurs ou de la Municipalité, comment ces cas vont-ils être gérés ?
M. Yves Jauner répond que tant que le règlement n'est pas en fonction, c'est l'ancien qui prime.
Il en profite pour parler des annexes 2 et 3 qui ont soulevé des questions de la part des membres des groupes. La Municipalité attend la validation du règlement du personnel ainsi que son annexe 1 pour finaliser et mettre en application les deux autres annexes qui seront par la suite consultables sur le site internet de la commune. Ces annexes 2 et 3 sont de compétence municipale.

Il n'y a plus de question, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2023-26, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'abroger le règlement communal du personnel communal de 2014
- D'adopter le nouveau règlement communal du personnel communal et son annexe 1
- De fixer son entrée en vigueur dès l'approbation par le Département cantonal en charge de ce dossier.

Le préavis est accepté par 43 oui et 2 abstentions.

2. Préavis municipal n° 2023-27 - relatif à la cotisation des membres de la Municipalité au 2^e pilier

M. Daniel Traini nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

La Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023- 27, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'autoriser la Municipalité à affilier ses membres à une caisse de pension pour autant que l'élu n'ait pas atteint l'âge légal de retraite ;
- D'appliquer pour les municipaux les mêmes conditions du plan de prévoyance LPP, en vigueur pour les employés communaux ;
- D'accorder à la Municipalité de porter un montant de CHF 43'500.- au budget à partir de 2024 sur le compte 110.304 – caisse de pensions ;
- De financer ce coût supplémentaire de CHF 43'500.- par la trésorerie courante ;
- D'inclure cette disposition dans le prochain préavis relatif à la rémunération des membres de la Municipalité, discuté généralement en début de chaque nouvelle législature ;
- D'appliquer ces cotisations dès le 1er janvier 2024.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Préavis Préavis municipal n° 2023 - 28 - relatif au budget

En préambule, Mme la Présidente donne quelques explications sur l'envoi aux Conseillères et Conseillers du rapport émanant de la commission « Développement durable » concernant le compte 9.280.210 Fonds de distribution d'électricité. Ce fonds a été constitué en 2016 sous la syndication de Mme Hautier Charroton afin de financer des projets en faveur du développement durable au sens large du terme en relation avec le concept énergétique et ayant pour cadre le territoire communal. Ce fonds est alimenté par une taxe spécifique sur la consommation d'électricité. Selon l'article 9 du règlement, la commission développement durable se réunit sur demande de la Municipalité et lui transmet son préavis sur l'utilisation de ce fonds en lien avec les projets concernés.

C'est donc ce rapport destiné à la Municipalité qui a été transmis aux membres du Conseil, rapport qui évalue les projets municipaux et constate que ces derniers répondent bien aux critères exigés pour être prélevés sur ce compte. La Municipalité est responsable de la gestion du fonds et du contrôle de son utilisation. Elle en informera le Conseil Communal par le rapport de gestion.

La commission demandait également le changement de nom du compte. Mme la Présidente laisse le soin au Président de la commission de se renseigner sur les modalités pour se faire.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg remercie Mme la Présidente pour son introduction qu'il estime « pas mal juste ». M. Zurbrugg revient un peu plus en arrière dans le temps pour informer qu'un préavis avait été présenté pour favoriser ou financer des projets de citoyens au début 2014, refusé par le Conseil Communal. Le souhait était que l'argent de ce fonds profite à l'ensemble de la population, par la présentation de projets de la part de la Municipalité. Il a donc fallu trouver un organe qui valide le prélèvement sur ce fonds et c'est la Commission qui a été désignée. C'est la première fois que la commission reçoit une demande sur le prélèvement du fonds. Personne ne savait vraiment comment gérer la procédure. Un bref communiqué a été envoyé à la commission qui a essayé de suivre le règlement en rédigeant un préavis qui a été transmis au Conseil et à la commission des finances. M. Pierre Zurbrugg pense que c'est une erreur d'avoir transmis ce rapport au Conseil, principalement les éléments annexés au préavis qui ont été divulgués à l'ensemble des Conseillères et Conseillers et qui auraient dû rester confidentiels selon M. Didier Chapuis, syndic. Selon M. Zurbrugg, des corrections seront nécessaires la prochaine fois que l'on utilisera ce fonds, car, il estime que le prélèvement dans ce fonds ne devrait pas être noté dans les conclusions d'un préavis municipal étant donné que le Conseil ne se prononce pas sur le prélèvement du fonds, mais que c'est bien la commission « développement durable » qui préavis positivement ou négativement sur un prélèvement sur ce fonds. Concernant le nom du fonds, il estime que c'est la destination du Fonds qui doit déterminer le nom du Fonds et non la provenance de l'argent.

Mme Valérie Codina Cervellin précise que la Municipalité a l'obligation de préciser dans les conclusions la manière dont elle va financer un préavis. Si on prélève sur un fonds, il doit être mentionné dans les conclusions.

M. Pierre Zurbrugg estime que ce qui a été fait n'est pas un préavis, mais une proposition de prélèvement de fonds.

Mme Valérie Codina Cervellin répond que c'est bien du préavis du budget 2024 dont on parle. Selon le règlement, la Municipalité a besoin de l'aval de la commission qui indiquera que le prélèvement est conforme. C'est dans ce contexte que la Municipalité a sollicité la commission.

PV Conseil Communal séance du 11 décembre 2023

- ✓ M. Pierre Zurbrugg explique que c'est un fonds particulier, différent de celui par exemple, des eaux usées, de la rénovation des bâtiments, etc.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin répète que pour les fonds cités précédemment, il n'y a pas de règlement alors que pour ce fonds-là, le règlement demande un préavis à la commission pour y prélever de l'argent.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg se demande si un préavis est une suggestion ou une décision.
- ✓ Mme Christiane Chevalier répond qu'un préavis peut être une suggestion et pas forcément quelque chose qui va se voter.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg dit que dans l'esprit de la commission elle peut décider d'utiliser ou non le fonds. M. Zurbrugg estime que si le Conseil voit ceci autrement, une adaptation du règlement sera nécessaire.
- ✓ M. Yves Jauner précise que lorsque les conclusions d'un préavis commencent par « Décide », on décide vraiment et on ne suggère pas.
Par rapport à la question de M. Zurbrugg, la Municipalité va se renseigner auprès de la Préfecture si le prélèvement à un fonds peut ne pas figurer dans les conclusions d'un préavis.
Il précise encore que si le Conseil veut modifier le règlement, il pourra le faire au moyen d'une motion, ou d'une interpellation.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg propose d'organiser une rencontre entre la Municipalité et le Développement durable pour discuter des futures procédures concernant ce fonds.

Nous revenons au préavis n° 2023-28, M. Henri-Robert Borgeaud nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude du budget 2024.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp estime que certains montants sont insérés dans le budget et pourraient faire l'objet de préavis séparés. Elle propose par exemple que lorsque l'on prélève de l'argent sur un fonds tel que celui mentionné plus haut pour l'énergie, un préavis devrait être proposé plutôt que d'intégrer ces dépenses futures dans le budget.
Mme Grandchamp relève également sa gêne par rapport au montant de CHF 60'000.- budgétisé pour le déplacement des cabines des joueurs en bordure du terrain de foot. En 2023, déjà CHF 200'000.- étaient au budget pour l'entretien des terrains, en 2024 c'est CHF 100'000 qui sont annoncés. Explication a été donnée que le terrain n'est pas conforme pour recevoir des matchs de 2^e ligue.
Mme Grandchamp fait remarquer que le terrain de la commune de Penthaz est conforme pour accueillir des matchs de 2^e ligue et que ce printemps, le Conseil communal de Penthaz a accepté un préavis pour la rénovation de son terrain de foot de CHF 400'000.-.
Mme Grandchamp ne trouve pas le montant de CHF 60'000.- exorbitant, toutefois, elle aurait préféré que ces aménagements fassent l'objet d'un préavis séparé qui permettrait une étude globale des besoins de notre club de football au-delà des limites communales avec une vision d'ensemble des installations des 3 communes membres du FC Venoge.
D'autres montants au budget, tel que la rénovation de la façade de la maison de commune, la réfection et l'étude des égouts du stand de tir, sont aussi des postes qui pourraient à son avis faire l'objet d'un préavis.
A contrario, Mme Grandchamp estime que certains entretiens nécessaires, comme la réfection des escaliers de la Vuy, la réfection de nos chemins communaux, ne font pas partie du budget ce qui est regrettable, car nécessaire pour la sécurité des habitants.
Mme Grandchamp est consciente que la Municipalité est tout à fait en droit de faire de la sorte, mais trouve dommage que le Conseil ne soit sollicité que pour voter des règlements tout faits.
M. Christian Martinetti rappelle que la Municipalité fait attention aux dépenses même si ces montants sont au budget. Il relève que CHF 150'000.- étaient au budget pour l'éclairage du terrain et que finalement le coût était de CHF 115'000. Par souci de transparence, la Municipalité a décidé de ne pas utiliser ce solde pour déplacer les bancs, mais de remettre un montant au Budget. M. Martinetti précise encore que ce n'est pas CHF 60'000 qui sont prévus pour ce déplacement, mais CHF 40'000.- et CHF 20'000.- ont été mis en réserve pour de petits travaux qui devront être faits sur les bâtiments.
Mme Sylvette Grandchamp précise que ce ne sont pas les CHF 60'000.- qui la dérange, mais bien le fait qu'aucune étude de l'ensemble des terrains n'a été faite. Elle aimerait avoir une vision d'ensemble des infrastructures pour les communes membres du FC Venoge.
M. Christian Martinetti répond que la commune de Penthaz aurait dû effectuer des travaux depuis longtemps. Daillens n'avait rien fait jusqu'à ce jour et commence enfin. Il estime que Penthalaz a la chance d'avoir un beau terrain et que pour que la 2^e ligue puisse y jouer, le déplacement des bancs est obligatoire. Il estime que ce serait regrettable que notre équipe ne puisse plus y jouer.
Mme Sylvette Grandchamp rappelle que Penthaz et Daillens font aussi partie du FC Venoge.

PV Conseil Communal séance du 11 décembre 2023

M. Nicolas Borgeaud précise que la dérogation accordée à Penthaz s'arrête à la fin de cette saison et que dès la saison prochaine le terrain de Penthaz sera en restructuration et ne pourra pas être utilisé.

- ✓ M. Daniel Traini pose une question de compréhension sur le dernier paragraphe de la page 1 du rapport. Il est mentionné qu'en termes de disponibilité et proximité, une entreprise de service pourrait mieux assumer le travail qu'un employé. Remarque que M. Traini peine à comprendre, lorsque que l'on avance qu'une entreprise de l'extérieur soit plus disponible qu'un employé sur place.

Mme Valérie Codina Cervellin explique qu'un employé prend des vacances, qu'il peut être malade et c'est dans ces cas-là qu'il y a une meilleure continuité de service avec une entreprise de service.

- ✓ François Bachmann félicite la Municipalité d'avoir tenu le budget sur la route de la Gare et d'avoir en plus pu y ajouter le giratoire de la Place Centrale.

M. Bachmann s'inquiète des taux d'intérêts qui remontent. A la page 6, il relève que la durée des amortissements comptables a augmenté de 1,5 an. L'an passé il fallait 15.8 ans pour amortir toute notre dette et 1 an après il faut une année de plus. M. Bachmann s'inquiète de cette tendance. Il pense, contrairement à ce qui dit la commission des finances, qu'il serait urgent de faire un rattrapage.

A la page 42, il relève qu'au 3^e alinéa qui concerne les domaines et bâtiments, on sous-estime les charges et on surestime les revenus depuis environ 3 ans. Il relève qu'en 3 à 4 ans on n'a pas appris de nos erreurs.

Mme Valérie Codina Cervellin donnera une réponse ultérieurement concernant la question des emprunts n'ayant pas la liste avec elle ce soir.

Concernant les domaines et bâtiments, les revenus exceptionnels de ces dernières années ont permis des remboursements. Les bâtiments ont été les principaux bénéficiaires de ces revenus. Les bâtiments ont été amortis ce qui a créé une charge supplémentaire, mais diminué les dettes.

Dans les comptes, il est toujours proposé d'amortir tel ou tel compte en fonction des résultats ce qui fait des charges supplémentaires bien que l'on soit gagnant.

M. François Bachmann répond que ceci explique les charges, mais qu'en est-il des revenus qu'on surestime ?

M. Yves Jauner répond que les revenus sont liés aux impôts perçus, aux revenus extraordinaires qu'on ne peut pas estimer au budget.

M. François Bachmann rappelle que dans ce cas on a surestimé les revenus et il ne comprend pas pourquoi. Il pense que si le montant est surestimé depuis 3 ans on devrait corriger cette tendance.

M. Yves Jauner propose qu'une réponse soit donnée au prochain Conseil.

Il n'y a plus de question, la Présidente relit les conclusions du préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2023-28, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'adopter le budget 2024 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires :
 - Fonds affecté – Tourisme (9.280.160) CHF 1'700.-
 - Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 52'650.-
 - Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 105'054.-
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - Fonds affecté - Distrib. Électricité (9.280.210) CHF 86'000.-
 - Fonds affecté – Défense incendie (9.280.650) CHF 2'216.27
- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2023 présenteraient un solde négatif :
 - Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.281.350) CHF 155'250.-
 - Fonds réserve administratif (9.282.100) CHF 74'000.-
 - Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 149'000.-
 - Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 145'000.-
- D'autoriser la dissolution du Fonds affecté – Défense incendie (9.280.650).

Le préavis est accepté **par 43 oui, 2 abstentions**

4. Nomination/Dissolution de commissions

- **Remplacement du pont de la Molombe**
Pour le GIP : Mme Grandchamp Sylvette, Mme Patrizia Ponti, M. Victor Gomez, Mme Dolores Antonino
Pour le GSVS : Mme Monteiro Rosario, M. Daniel Blanc, M. Michel Collet
- **Réfection du chemin Perey-Colon**
Pour le GIP : M. David Borgeaud, M. Carmine Buompreda, Mme Esther Martinetti, M. Chris Mooser
Pour le GSVS : M. Pierre Aubry, Mme Aurora Teixeira de Sa, M. Pierre Soro
- **Démolition bâtiment ECA n° 136 et 137, route de la Gare 38 et 40 et réhabilitation provisoire des surfaces**
Pour le GIP : M. Nicolas Chevalier, M. Kevin Aubry, M. Carmine Buompreda, M. Michel Turin
Pour le GSVS : M. Pierre Zurbrugg, M. Jaime Reina, Mme Funda Savci

5. Propositions individuelles

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande que les différents points dans les conclusions des préavis municipaux que nous votons soient numérotés ceci dans un souci de faciliter le retour sur un point dans un rapport. Il profite de la présence de Mme Nussbaum pour lui demander d'uniformiser les présentations des préavis.
- ✓ M. Daniel Traini propose que les jetons de présence du Conseil soient versés au Carnaval de Penthelaz
- ✓ M. Henri-Robert Borgeaud, propose que les jetons de présence soient versés à l'association Sarepta, association née à Penthelaz qui a pour mission de promouvoir la santé rurale et le développement en Côte d'Ivoire par la construction en équipements et la mise en fonction de centres médicaux.

L'assemblée vote le partage des jetons de présence à ces deux associations.

- ✓ M. Pierre Soro revient sur le vote qui vient d'avoir lieu pour l'attribution des jetons de présence et remercie l'assemblée de ce don. Il fera une prise de parole en 2024 pour tenir au courant le Conseil sur l'avancement de ce projet.
- ✓ M. Nicolas Fleuret remercie l'assemblée pour son don au nom de l'association du carnaval et également la Municipalité pour l'apéro du souper de soutien et les donateurs privés. Rdv le 16 mars 2024 pour le carnaval.
- ✓ M. Michel Collet donne des nouvelles de Mme Delphine Probst, ancienne Conseillère communale et députée, victime d'un AVC, paralysée du côté D, elle a perdu la parole. Elle comprend ce qu'on lui dit. M. Collet informe que les visites sont possibles et qu'elle séjourne à Plein Soleil.
- ✓ Sylvette Grandchamp demande les listes de frais, rappelle que se trouve sur le site internet de la commune dans les documents utiles, les listes de frais et le protocole de gestion des rapports des commissions. Mme Grandchamp remercie les membres présents en nombre ce soir et rappelle que si on ne peut être présent, il est nécessaire de s'excuser.
- ✓ M. Yves Jauner remercie les membres du Conseil au nom de la Municipalité pour l'acceptation des préavis et adresse ses meilleurs vœux à tous.

7. Communications de la Présidente

- ✓ Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré aux élections fédérales du mois d'octobre. Elle lit un courrier qui émane du bureau électoral cantonal en remerciement du travail accompli.
- ✓ Elle remercie notre huissier pour son travail, le service extérieur qui égaye notre village avec ces bonshommes.
- ✓ Les prochains Conseils auront lieu les 18.3.24 et 10.6.2024.
- ✓ Mme la Présidente invite l'assemblée au verre de l'amitié et adresse ses meilleurs vœux pour 2024.

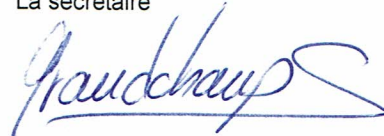
La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt le Conseil à 21h07

La Présidente



Christiane Chevalier

La secrétaire



Sylvette Grandchamp